

# Association

## Sauvons le Barrage Hydroélectrique du Pont Rolland

A Morieux, le 16 janvier 2025.

Madame la commissaire enquêtrice,

Forte de plus de 2500 pétitionnaires, l'association : Sauvons le Barrage Hydroélectrique du Pont Rolland (SBHPR), a été créée le 30 décembre 2024.

Nous nous sommes investis pour faire notre devoir citoyen, en lisant le dossier d'élaboration du prochain PLU de Lamballe-Armor.

Voici les éléments importants écrits dans le dossier OAP Thématique qui concernent notre sujet :

*« Ces OAP viennent notamment traduire les orientations du PADD qui sont :*

- Préserver et renforcer la biodiversité en lien avec la trame verte et bleue du territoire*
- Maintenir et valoriser le patrimoine bâti et paysager et tisser des liens ville-campagne pour des paysages « vécus »*
- Assurer la protection et la gestion de la ressource en eau*
- Contribuer à la mise en œuvre de la transition énergétique et à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) » Extrait page 6/87*

Considérant la fragilité électrique de la Bretagne, le barrage du Pont Rolland constitue un stock d'énergie permettant une production utile instantanée lors des pointes de consommation hivernale et contribue ainsi à l'autonomie énergétique de notre territoire.

Cette retenue d'eau est une réserve d'un million de mètres cubes d'eau douce utile en cas d'incendie et de sécheresse.

Ce barrage historique existe depuis 89 ans, il alimentait en électricité la ville de Saint-Brieuc. Amorti depuis des décennies, son coût d'entretien est modeste.

L'abandon de notre patrimoine industriel producteur d'électricité renouvelable rapidement, non polluante, est incompréhensible et inadmissible. Comment les partisans de la destruction du barrage, qui sont des consommateurs d'électricité, imaginent-ils une autre production semblable, locale, décarbonée, et économique ?

*« Des actions de reconquête des continuités écologiques seront également recherchées pour les éléments ponctuels faisant obstacles aux déplacements des espèces identifiées sur le territoire : L'effacement des obstacles au cours d'eau sera recherché dès que cela est possible ; » Extrait page 13/87*

Non, concernant le barrage hydroélectrique du Pont Rolland, l'effacement n'est pas possible.

Vous répétez et indiquez sur les documents graphiques page 9/87 et 14/87 une pastille

sur les sites hydroélectriques du Pont Rolland et des Pont Neufs qui correspond dans la légende à «**Obstacle aquatique à effacer**».

Comment Lamballe Armor s'autorise à parler d' « effacement » alors que ce jeu de vocabulaire indique clairement destruction ? Cela met délibérément la commune hors la loi, Conformément à La loi Climat n°2021-1104 du 22 août 2021 - article 49, qui modifie l'article L 214-17 du Code de l'environnement que vous êtes censés ne pas ignorer, et qui en interdit la destruction.

Pour rappel : « La loi Climat n°2021-1104 du 22 août 2021 - article 49, qui modifie l'article L 214-17 du Code de l'environnement précisant la mise en œuvre de la continuité écologique sur les rivières classées à cette fin, interdit expressément des destructions d'ouvrages de moulin, mais aussi de manière plus générale la remise en cause dans les solutions de continuité, de l'usage actuel ou potentiel d'un site hydraulique. »

En revanche votre volonté de préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel, est conforme à nos revendications.

*« • Préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain. Considérer à la fois le patrimoine remarquable et ordinaire, urbain et rural, et permettre son évolution : reprise du bâti pour répondre aux exigences contemporaines de confort et d'efficacité énergétique/thermique,... et définir des prescriptions dans le prolongement et en complémentarité avec les autres outils de protection tel que le Site Patrimonial Remarquable de la ville de Lamballe (périmètre couvrant le centre-ville et ses abords) ou des 27 monuments ou sites protégés au titre des monuments historiques. Cela concerne :*

- les maisons en pierre et le patrimoine religieux en ville et dans les bourgs ;*
- les pavillons en pierre de la fin du XIX ou du début du XXe siècle ;*
- les maisons bourgeoises et les hôtels particuliers ;*
- les fermes anciennes, les manoirs et quelques châteaux situés en campagne ou parfois intégrés à la ville ;*
- les ouvrages en lien avec les usages manufacturiers du Gouessant (moulins, **ouvrages hydrauliques...**) ;*
- le petit patrimoine (croix, fours à pain, granges, puits, lavoirs...).*

*En respectant les équilibres écologiques et l'activité agricole, favoriser les usages de "loisirs verts" dans les espaces agricoles ou naturels, par le développement de cheminements et de projets d'aménagement léger visant à la découverte, la pédagogie ou l'observation : participer ainsi à une appropriation des paysages.*

- Protéger et mettre en valeur les chemins de randonnées sur le territoire.*
- Valoriser et améliorer l'accessibilité des « pépites paysagères » de la commune : Les Landes de la Poterie, La Lande du Gras (acquisition publique en 2021), **le Gouessant dans et en dehors de la ville, sa vallée encaissée à Morieux avec barrages et retenues d'eau**, les espaces boisés, l'étang de la Ville Gaudu, les parcs publics de Lamballe, etc. » Extrait page 11/43 du Projet d'aménagement et de développement durable*

L'association Sauvons le Barrage Hydroélectrique du Pont Rolland (SBHPR) a pour objectif principal de remettre en service le fonctionnement des barrages hydroélectriques

du Pont Rolland et des Ponts Neufs. Et d'associer, en accord avec l'extrait cité précédemment: les activités de loisir, la préservation des milieux naturels, une sensibilisation des visiteurs sur la question de l'eau, de l'énergie et de la biodiversité. ( Installation de panneaux d'information sur la quantité de production électrique, son fonctionnement propre, compatible avec la faune, la flore et les paysages. )

Comme vous l'indiquez clairement, il ne s'agit pas ici de parler de développement durable, mais mieux encore de préserver le durable !

Nous sommes convaincus que nos élus n'ont pas la volonté de transgresser les lois qui sont votées pour défendre les intérêts communs. Il est inimaginable de dépenser de l'argent public pour détruire un patrimoine producteur d'énergie locale, propre, décarboné, durable, vertueux et économique.

Il est temps d'accélérer sur l'hydroélectricité en Bretagne et de soutenir la démarche de la population.

Bien cordialement.

Association Sauvons le Barrage Hydroélectrique du Pont Rolland.